

2009/1069 - Schéma directeur de la vie associative - Approbation des conventions cadres entre d'une part, la Ville de Lyon et d'autre part, les Maisons de la Jeunesse et de la Culture et les Centres sociaux de Lyon, le Comité local des MJC de Lyon, la Fédération des MJC en Rhône-Alpes, la Fédération des Centres sociaux du Rhône et l'Association Awal Grand Lyon (Direction du Développement Territorial) (BMO du 05/01/2009, p. 0032)

Rapporteur : Mme VALLAUD-BELKACEM Najat

Mme VALLAUD-BELKACEM Najat, rapporteur : Monsieur le Maire, simplement deux mots. Le schéma directeur de la vie associative, c'est le document qui nous permet d'encadrer nos relations avec un certain nombre de structures, qui jouent un rôle majeur dans l'équilibre social de cette ville, à commencer par les 12 MJC et les 16 centres sociaux.

Les conventions qui les ont liés pendant le précédent mandat, avec la Ville de Lyon, auront permis, c'est indéniable, de jouer un rôle de sécurisation financière et politique, mais elles sont arrivées à échéance en décembre dernier. Et, plutôt que de précipiter la reconduction de ces conventions, j'ai souhaité que la Ville de Lyon se donne tous les moyens de faire évoluer ce cadre partenarial, pour redéfinir avec tous les acteurs, les objectifs de service public qui sont les nôtres, en direction des habitants et en direction notamment des jeunes.

Cette renégociation, c'est forcément un processus assez complexe, qui demande du temps, pour être mené dans de bonnes conditions. C'est pourquoi j'ai décidé de prolonger d'une année les conventions actuelles, en en reconduisant tous les termes et toutes les conditions, notamment cette augmentation de 2 % annuelle des subventions.

C'est ce qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter, sachant que c'est une méthode qui nous laissera ensuite une année de travail, pour élaborer au mieux possible dans le dialogue et la concertation, le nouveau cadre de relations qui sera le nôtre avec ces structures, pour qu'elles vivent le mieux possible.

M. DAVID Jean-Jacques, Maire du 6^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, Madame l'Adjointe, je fais cette intervention sur le rapport 1069 de la Commission Jeunesse, Sport et Vie associative, mais elle est aussi valable pour le rapport 1070 de la Commission Education – Petite Enfance.

Vous nous faites approuver des conventions pour l'année 2009.

Pour reprendre les termes du rapport, il s'agit d'une année de transition : cependant j'aurai deux observations à formuler :

1/ L'échéance des conventions pluriannuelles était connue depuis début 2005 et il est regrettable que ce n'ait pas été fait en 2008. Dans l'immédiat, on reconduit, sans aucune analyse, la situation telle

qu'elle est. C'est donc, à notre avis, une année de perdue et pour tous clubs et associations, il est important d'avoir une idée des montants qui leur seront alloués dans les trois ans à venir, puisque ce sont après des conventions pluriannuelles.

2/ Et, puisque vous indiquez que ce travail mérite concertation et que l'on y consacre le temps nécessaire, nous souhaitons être associés, bien évidemment, aux réunions et aux débats préalables à ces conventions définitives.

Je vous remercie.

Mme LEGAY Katherine : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous pourrions dans les semaines à venir échanger sur le bilan et les perspectives des structures concernées par la prorogation de leurs conventions avec la Ville de Lyon. Ces différentes structures participent de manière irremplaçable, dans chaque territoire, au mieux vivre ensemble de nos concitoyens. Et les conventions finalisées précédemment constituaient une première base, longtemps attendue, pour un financement pluriannuel, revalorisé et clair.

Nous voudrions souligner aujourd'hui le rôle des MJC, alors que nous avons fêté en décembre les 40 ans de la MJC du Vieux Lyon : à cette occasion a été créé un documentaire passionnant où s'entend la parole de tous les acteurs concernés. Nous allons célébrer bientôt les 60 ans de création des MJC.

Dans l'objectif, d'autre part, de nouvelles conventions, va se poursuivre et s'approfondir un dialogue riche et constructif permettant de mettre en regard les attentes de notre ville et le développement des projets associatifs des MJC. Il est regrettable que dans le même temps l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire, l'INJEP, soit menacé dans une partie de ses missions de recherche, notamment sur la jeunesse.

Les MJC sont un volet important de l'éducation populaire, qui ne rime pas avec populisme, mais avec exigence. Celle-ci se décline en éducation citoyenne, notamment auprès des jeunes, accès aux pratiques sportives et artistiques amateurs, participation aux événements de notre ville. Les MJC sont des lieux d'échanges de savoirs, d'appropriation et de partage d'une culture métissée et laïque que ne soit pas seulement objet de consommation. C'est dire leur rôle, alors que les inégalités sociales s'accroissent entre nos concitoyens dont une partie est amputée de ses moyens d'accéder à la culture.

Nos MJC assurent, chacune dans sa spécificité (cirque, musiques actuelles, chanson française,...) et à la mesure de ses moyens, à la fois une animation culturelle de proximité et une promotion à l'échelle de la cité d'artistes locaux émergents. Nous devons, à ce titre, nous interroger sur l'apport spécifique des MJC à notre politique culturelle.

Le mandat précédent a été celui de la création ou réhabilitation de plusieurs MJC en même temps que l'élaboration de conventions pluriannuelles. Ce mandat nous paraît devoir être, en dehors de la poursuite de cet axe double, celui d'une meilleure valorisation des missions des MJC.

Dans cette perspective, rien ne doit être figé : la société évolue, les besoins et les réponses nécessaires également, et ces évolutions doivent être intégrées à notre réflexion, pour satisfaire encore mieux les aspirations de tous les habitants de notre ville, notamment de ceux et celles sur qui pèsent davantage les difficultés à vivre. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame Vallaud Belkacem, vous voulez ajouter quelques mots ?

Mme VALLAUD BELKACEM Najat, Adjointe : Oui, quelques réponses rapides à M. David, d'abord, pour préciser que s'agissant de la prolongation donc, de cette convention qui vous est présentée en janvier 2009, elle est simplement dû à un report du vote du budget de décembre à janvier, un report qui nous a conduit, du coup, à réécrire l'ensemble des conventions, au lieu d'un simple avenant comme cela était prévu à l'origine. Cette réécriture de texte, ne vous inquiétez pas, n'a aucune conséquence pratique, encore une fois, l'augmentation de 2 % est respectée, et notamment d'ailleurs pour la MJC Espace Jeunes 6^e qui vous concerne plus précisément.

Pour ce qui est du travail qui est à venir durant l'année, il va de soi qu'en bonne démocrate, je vous associerai tous à la réflexion sur l'avenir de ces structures en précisant, et ce sera une réponse à Mme Legay, que évidemment, cette renégociation sera complexe, notamment, parce que l'on se trouve dans un contexte budgétaire assez contraint, mais aussi avec des quartiers qui sont en mouvement, avec une ville en pleine mutation, et de réelles inquiétudes sur la participation financière de l'Etat à ces différentes structures.

Dans toutes ces conditions, je crois que c'est un travail qui doit être mené dans la plus grande tranquillité d'esprit dans les mois à venir et je compte sur vos efforts respectifs. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)